



Personnes physiques (Cas des commerçants ou profession libérale)

Ordre	Pièces à fournir	Nombre d'Exemplaires	Frais
1	♦ Le certificat négatif dans le cas du choix d'une enseigne ou d'un nom commercial ;	1 original + 3 copies	170 DH
2	♦ Acte de propriété OU ♦ contrat de bail commercial légalisé enregistré (*); dans le mois qui suit la date de la signature OU autorisation d'exploitation commerciale (entre enfant- parents et conjoints) + copie de la propriété	4 exemplaires 2 copies conformes	200 DH (Timbre de 20 Dh/feuille pour tous les exemplaires)
3	♦ Copie de la pièce d'identité ;	4 exemplaires	
3	♦ Copie de la pièce d'identité pour le fondé du pouvoir de l'assujetti ayant procuration ;	4 exemplaires	
3	♦ Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant	4 exemplaires	
3	♦ Extrait de l'acte indiquant le régime matrimonial pour les commerçants étrangers.	4 exemplaires	
3	♦ L'autorisation prévue par la loi si le commerçant est mineur au regard de la loi marocaine.	4 exemplaires	
3	♦ Déclaration anticipée de majorité si le commerçant est mineur.	4 exemplaires	
3	♦ En cas d'acquisition d'un fonds de commerce, fournir attestation prouvant l'origine du fonds de commerce.	4 exemplaires	
4	♦ Formulaire Unique signé légalisé (plus les frais du Registre de Commerce)	4 originaux	150 DH
5	♦ Attestation sur l'honneur de non inscription préalable au R.C. au Maroc signée légalisée	1 original	

(*)Copie de tout justificatif de propriété : certificat de propriété, acte d'acquisition, Avis de T.U., permis d'habiter...